



## Communiqué de presse

27 avril 2006



Projet de loi DADVSI

### L'ALLIANCE PUBLIC-ARTISTES LANCE UNE CAMPAGNE ANTI-VERROUS SUR INTERNET

A l'Assemblée nationale, l'industrie phonographique et l'industrie audiovisuelle ont obtenu tout ce qu'elles pouvaient souhaiter afin de contrôler le marché et les utilisations sur internet. Alors que se profile l'examen du texte devant le Sénat (le 4 mai), L'Alliance Public.Artistes appelle à la mobilisation générale pour **sauver la copie privée et libérer la culture sur internet**.

Le 21 mars 2006, la majorité parlementaire, à quelques exceptions près, a entériné à l'Assemblée nationale la **mort de la notion de « copie privée »** telle que nous la connaissons depuis 1957, remplacée par la « copie contrôlée », ainsi que la mise en place de **l'un des dispositifs les plus répressifs du monde**.

#### La copie contrôlée c'est :

- l'impossibilité de réaliser une copie pour son usage personnel d'un DVD ;
- l'impossibilité de réaliser autant de copies d'une œuvre achetée qu'il y a de membres dans la famille et qu'il y a/aura de nouveaux supports et de nouveaux formats de lecture ;
- la fin de la copie privée et donc des conséquences graves pour la création avec la disparition progressive de la rémunération pour copie privée bénéficiant aux artistes et la diminution corrélative des aides à la création artistique (25% proviennent de cette rémunération).

#### La répression c'est :

- la négation des usages pratiqués par plusieurs millions d'internautes français et de la jurisprudence dominante ([http://www.lalliance.org/pages/8\\_1.html](http://www.lalliance.org/pages/8_1.html));
- un accès limité à la diversité culturelle ;
- un risque majeur pour les libertés individuelles des internautes par la surveillance de leurs échanges sur l'internet ;
- une incertitude juridique pour les créateurs français de logiciels d'échange de fichiers ;
- un dispositif d'amendes pour téléchargement de 38 à 150 € aux contours flous ne garantissant pas la sécurité juridique des internautes ;
- une absence de considération pour la solution alternative de licence globale plébiscitée par 72% de Français (sondage Ipsos, 3-4 mars 2006).

#### **IL N'EST PAS TROP TARD !**

Le vote du 21 mars à l'Assemblée nationale n'est **pas définitif** ! Ce texte a donné lieu au scrutin le plus serré de la législature, il est donc loin d'avoir convaincu tout le monde. Le projet de loi doit être examiné au Sénat en mai. **Il faut réagir maintenant et se mobiliser.**

**Affichez sur votre site l'une des vignettes de la campagne disponible sur le site de l'Alliance : <http://www.lalliance.org>**

## Membres de l'Alliance Public-Artistes :

Associations de consommateurs et d'internautes (Audionautes, CLCV, Ligue de l'enseignement, UFC Que-Choisir, UNAF) ;  
Sociétés de gestion collective des droits d'artistes (ADAMI, SPEDIDAM, SAIF) ;  
Syndicats d'artistes (Fédération nationale SAMUP, SAMUP, SNAP CGT, SNEA-UNSA, SNM FO) ;  
Associations de photographes (UPC) et de musiciens spécialisés (UMJ, QWARTZ).

## Contacts Bureau de l'Alliance :

ADAMI : Emmanuel Bourcet – T : 01 44 63 10 84 – ebourcet@adami.fr  
SPEDIDAM : Lionel Thoumyre – T : 01 44 18 58 54 – lionel.thoumyre@spedidam.fr  
SAIF : Olivier Brillanceau – T : 01 44 61 07 82 – obrillanceau@saif.fr  
CLCV : Frédérique Pfrunder – T : 01 56 54 32 23 – pfrunder@clcv.org  
UFC-QUE CHOISIR : Marie-Christine Brument – T : 01 44 93 19 84 – mcbrument@quechoisir.org  
UNAF : Jean-Pierre Quignaux – T : 01 49 95 36 35 – jquignaux@unaf.fr

## Le public



## Les artistes

